

« FISCA TRANSACTION »

COMMENT UTILISER EFFICACEMENT LA FISCALITE DANS LA TRANSACTION IMMOBILIERE

Programme détaillé

1 - Pourquoi maîtriser les fondamentaux de la fiscalité immobilière ?

2 - Comment les retraduire en langage client ?

3 - Comment fonctionne la fiscalité des particuliers ?

- Les bases du fonctionnement de l'I.R.
- Les revenus fonciers
- Les principes des régimes de défiscalisation en vigueur
- Savoir remplir une déclaration de revenus fonciers
- Le cas de la SCI
- Remise d'une grille de lecture directe de l'impact fiscal

4 - Les trois temps de la fiscalité immobilière ?

5 - Exercices pratiques sur la fiscalité : simulations clients dans différents cas de figures les plus couramment rencontrés dans l'exercice de votre métier

6 - Utilisation en « situation client »

- Inciter à réaliser des travaux pour améliorer le parc locatif et diminuer la vacance
- Savoir expliquer les avantages d'un réajustement à la baisse des loyers
- Expliquer aux clients bailleurs qu'immobilier ne rime pas avec immobilisme
- Faire du développement en permanence et en particulier lors de la période de déclaration fiscale

7 - Synthèse, plan d'action et évaluation de la formation

MULTISCORE

— TGS —

Les modalités de participation

- ✓ DUREE : 14 heures
- ✓ PRESENTIEL :
2 session de 7h
- ✓ DISTANCIEL :
4 session de 3h30
- ✓ DATES : nous consulter
- ✓ DELAIS : accès à la formation après proposition, 2 mois maximum
- ✓ INDICATEUR DE RESULTAT :
Satisfaction client 2023 : 98%
Taux d'abandon : 0%
- ✓ HORAIRES :
9h00-12h30 ou 13h30-17h

Multiscore TGS est inscrit dans le catalogue de référencement des organismes financeurs de la formation (Le Datadock) et certifié Qualiopi

Si l'une de ces bonnes raisons vous concerne... (Objectifs de la formation)

- S'ouvrir efficacement au marché des investisseurs
- Réaliser plus de transactions
- Développer son portefeuille de gestion
- Etre crédible, mettre à jour ses connaissances sous un mode opérationnel sans devenir « un fiscaliste »
- justifier d'honoraires élevés grâce à un niveau de conseils élevés
- Savoir arbitrer un patrimoine immobilier
- Eviter l'érosion des portefeuilles, les développer

... inscrivez-vous dès maintenant !

Tarifcation comprenant :

- La préparation de l'animation
- Les phases d'animation
- Les déplacements du consultant (si formation présentielle)
- Les aspects administratifs
- Les remises d'attestations individuelles loi Alur

Les participants (Public visé et prérequis)

Professionnel de la transaction immobilière exerçant déjà le métier sans niveau de diplôme exigé.

- Les négociateurs
- Les responsables commerciaux
- Les patrons d'agences

Moyen pédagogique

Des exposés de l'animateur

Des mises en situation

Des échanges et travaux dirigés

Des exercices de maîtrise des supports commerciaux et marketing de l'entreprise

Moyen d'évaluation

Une évaluation « à chaud » en fin de cycle de formation

Un Quizz de validation des acquis

Formule à Distance

La formation à distance est effectuée via le logiciel ZOOM.

L'ouverture d'un compte gratuit permet au participant d'accéder à la formation. Les liens de connexion à la formation sont communiqués au préalable aux participants.

MULTISCORE TGS

118, avenue du général Michel Bizot
75012 PARIS

Tél : 01 53 46 96 21

e-mail : info@multiscoretgs.fr

www.multiscore

 : Multiscore Paris

N° Organisme : 11754870675

Référents :

Pédagogique
Philippe Fauré
philippe.fauré@multiscoretgs.fr

Administratif et handicap :
Philippe Fauré
info@multiscoretgs.fr

Document remis

Support de formation

Animation

Un consultant de MULTISCORE spécialisé dans l'activité gestion immobilière.

L'animation repose sur des cas rencontrés dans l'activité transaction, aussi bien par le consultant que par les participants.

A l'issue de la formation, une attestation de formation* éligible loi Alur vous sera délivrée

*Nos formations incluent le quota d'heures concernant la déontologie, fixé par la loi Alur**

** L'obligation de formation continue instaurée par la loi ALUR, définie (décret du 18 février 2016, JO du 21/02/2016) un volume de formation obligatoire de 14 heures par an (ou 42 heures sur trois ans)*